



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, le 1^{er} avril 2026, à 16 h 30.

Étaient présents : **Marie-Ève Godbout, mairesse**

Ian Bruneau, conseiller au siège no. 2
Guy Brisebois, conseiller au siège no. 3
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Allen Cormier, conseiller au siège no. 6

Étaient aussi présents : Yves Roy, directeur général et greffier
Danny Lavoie, trésorière

Étaient absents : Jacinthe Girard, conseillère au siège no. 1
Jean-Philippe Soucy, conseiller au siège no. 4

01. OUVERTURE

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie-Ève Godbout, mairesse, la séance est ouverte à 16 h 30.

02. ORDRE DU JOUR

RÉS.01.04.26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

03. TRÉSORERIE

RÉS.02.04.26

AUTORISATION DE RADIER DES LIVRES DE LA MUNICIPALITÉ CERTAINS COMPTES IMPAYÉS

VU le rapport de la trésorière constitué d'une liste de six (6) comptes qui ne peuvent être récupérés, certains pour cause de prescription et d'autres non fondés, le tout totalisant la somme de 7 687.58 \$ plus intérêts comptabilisés au 15 avril 2026, lequel est déposé séance tenante;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la radiation de ces comptes aux livres de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **ALLEN CORMIER** et résolu unanimement :

- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à radier des livres de la municipalité, les comptes apparaissant à la liste déposée.

ADOPTÉE

RÉS.03.04.26

04. TRAVAUX PUBLICS

AUTORISATION DE PAIEMENT – GROUPE ALLEN – PROJET DE CONSTRUCTION DU SURPRESSEUR

Il est proposé par **IAN BRUNEAU** et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le Conseil **AUTORISE** le paiement de trois cent mille dollars (300 000. \$) à Groupe Allen, en règlement partiel de la facture numéro 3 du 31 janvier 2025, au montant de 1 028 465.64 \$, en lien avec les travaux de construction du surpresseur.

ADOPTÉE

05. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen assiste à l'assemblée.

06. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 16 h 38 et il est proposé par **GUY BRISEBOIS** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE-ÈVE GODBOUT
MAIRESSE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER